

Séance du 01 juin 2023

<u>Date de convocation :</u> 26/05/2023	L'an deux mille vingt-trois et le premier juin à 19 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	(Maire) Sont présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 14	
<u>Représentés :</u> 0	
<u>Votants :</u> 14	
	Secrétaire de séance : Michel PERALES

Ordre du jour :

- Proposition d'achat d'un camion benne
- Budget eau assainissement - décision modificative
- Vente de matériels
- Achat chemin zone artisanale parcelle AD 204
- Constitution de servitude de passage
- Vente chemin du bouissas à luzières
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 12/04/2023 est approuvé à l'unanimité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- Autorisation donnée au maire pour ester en justice

N°DE 2023 037

Objet: Acquisition d'un véhicule d'occasion polybenne pour les services techniques

Monsieur Patrick PISTRE fait part de la nécessité d'acquérir un véhicule polybenne pour les services techniques.

Il fait part de la proposition de la SAS MONT-DE-MARSAN V.I pour l'achat d'un Renault Trucks modèle Premium Distribution, type Porteur, carrosserie Polybenne, date de 1ère mise en service 28/07/2008 au prix de 69 600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de ce véhicule au prix de 69 600€ TTC auprès de la SAS MONT-DE-MARSAN V.I
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N°DE 2023 038

Objet: Acquisition d'un caisson transporteur

Monsieur Patrick PISTRE fait part de la nécessité d'acquérir un caisson transporteur acier classe 2 pour les services techniques.

Il fait part de la proposition de la SARL A.V.I CARROSSERIE pour l'achat d'un caisson transporteur acier neuf au prix de 8 400.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de ce caisson transporteur au prix de 8 400.00€ TTC auprès de la SARL A.V.I CARROSSERIE
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

N°DE 2023 039

Objet: Budget eau & assainissement - Décision modificative n°1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
218 - 230	Autres immobilisations corporelles	9 000.00	
2315 - 274	Installat°, matériel et outillage techni	-9 000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vente de matériel

Mme le Maire informe le conseil qu'en conformité avec la délibération du conseil municipal du 25/05/2020 concernant la délégation au maire de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4600€.

Les tondeuses de marque VIKING acquises le 06/09/2007 et le 04/06/2001, ne fonctionnant plus, ont été vendues au prix de 500€ le lot.

Suite à l'achat du camion polybenne, il est proposé de vendre le camion IVECO acquis le 3/11/1999. Cette cession interviendra de gré à gré.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le prix de vente entre 10 000€ et 18 000€.

N°DE 2023 040

Objet: Achat de la parcelle AD 204

Mme le Maire rappelle qu'il avait été décidé d'acquérir auprès de la SCI de la Prade une bande de terrain partant de la boucle de la route de la zone artisanale pour atteindre le terrain face au Moulin de Courrech.

Il convient de délibérer pour acquérir cette parcelle :

- section AD n°204 d'une superficie de 10a62ca

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle AD 204 d'une superficie de 10a62ca,
- **Accepte** la création d'une servitude de passage au profit de la SCI de la Prade
- **Fixe** le prix d'achat à un euro (1euro),
- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme administrative,
- **Autorise** M. Patrick PISTRE à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération.

Le conseil précise également que la délibération 2019-038 même objet est abrogée.

N°DE 2023 041

Objet: Vente parcelles de terrains- Emprise de l'ancienne voie ferrée Vabre

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux souhaite procéder à l'achat de parcelles de terrains. Il s'agit de parcelles situées sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer. Ce projet revêt d'un intérêt patrimonial majeur pour le territoire, il permettra de finaliser le programme de création d'une voie verte à circulation douce. La communauté de communes prendra en charge la création et la gestion future de ce site d'intérêt communautaire (tourisme, développement économique, mise en valeur du patrimoine).

La Communauté de commune propose que ces acquisitions soient réalisées à l'euro symbolique, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et du Code général des collectivités territoriales.

Madame Le Maire présente une liste des parcelles concernées par la délibération :

- parcelles cadastrées section BM 117 (12 202m²), BM 98 (10 205 m²) et BM 75 (8 600 m²)
- parcelles cadastrées section BM 74 (13 m²), BM 123 (17 m²), formant l'emprise des anciennes gares
- parcelles cadastrées section BM 126 (930 m²) et BM 127 (3 685 m²), formant l'emprise du pont du Bouissas

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité

DECIDE de vendre à l'euro symbolique les parcelles concernées, conformément à la liste ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Madame Le Maire pour signer tout document afférent à cette opération.

Vote : Contre : 0

Abstention : 2

Pour 12

N°DE 2023 042

Objet: Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Défense des intérêts de la commune de Vabre dans l'instance n°2301435-3 introduite par Mme CHARBONNIER Sylvie devant le tribunal administratif de Toulouse.

Considérant que Mme CHARBONNIER Sylvie a déposé devant le tribunal administratif de Toulouse un recours pour donner suite au refus de l'architecte des bâtiments de France.

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance devant le tribunal Administratif de TOULOUSE

- **AUTORISE** et **DESIGNE** Maître FAURE-TRONCHE Véronique, Avocat au Barreau de Toulouse, dont le siège social est sis 28 rue des Marchands à 31000 TOULOUSE, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat, dès lors que la commune est garantie par une assurance de protection juridique, auprès de GROUPAMA.

Informations et questions diverses

- Renouvellement de la convention chéquier collégien pour 2023/2024 (1 entrée piscine offerte)
- Réflexion sur le devenir de la boutique vabraise

La séance est levée à 20h15

La Maire
Françoise PONS



Le secrétaire
Michel PERALES

